31 octobre - 1 & 2 novembre 2014
41e
RALLYE DU
CONDROZ-HUY
www.motorclub-huy.be

BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2014
« RALLYE DU CONDROZ – HUY »
REGLEMENT PARTICULIER

CONTENU

1. INTRODUCTION

1.1. Règlementation
1.2. Revêtement de la route
1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

2. ORGANISATION

2.1. Titres RACB pour lesquels le Rallye compte
2.2. Numéros de visa de l'ASN
2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
2.4. Comité d'organisation
2.5. Commissaires sportifs
2.6. Observateurs et délégués RACB
2.7. Principaux officiels
2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de publication de la liste des engagés
- Publication du Road Book, de la carte du rallye
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point "Shakedown"
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du Rallye
- Panneau d'affichage officiel – emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications administratives
- Ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances
- Début des reconnaissances
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Ramassage des systèmes de suivi de la sécurité pour le rallye
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Mise au point- "Shakedown" et horaire
- Conférence de presse avant épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'étape 1
- Cérémonie de départ
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Publication de la liste de départ de l'étape 2
- Départ de l'étape 2, lieu et heure
- Cérémonie de podium/remise des prix
- Conférence de presse après épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement final provisoire
- Heure de la publication du classement officiel final

4. ENGAGEMENTS

4.1. Date de clôture des engagements
4.2. Procédure d'engagement
4.3. Nombre d'engagements acceptés
4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement
4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
4.6. Remboursements

5. ASSURANCES

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

7. PNEUMATIQUES

7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
7.2. Lois nationales ou exigences spéciales

8. CARBURANT

8.1. Procédure relative au carburant

9. RECONNAISSANCES

9.1. Procédure d'inscription
9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1. Documents à présenter
- Licence de concurrent
- Licences de compétition des pilotes et copilotes
- Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
- Autorisation de son ASN pour tout concurrent étranger
- Achèvement de toutes les informations sur le bulletin d'engagement
- Certificat d'assurance de la voiture
- Documents d'immatriculation de la voiture

10.2. Horaire

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
11.2. Equipement de sécurité du pilote
11.3. Niveau de bruit
11.4. Installation d'un système de suivi de la sécurité

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre de départ
12.2. Procédure d'arrivée
12.3. Pointage en avance autorisé
12.4. Epreuve Super Spéciale, procédure et ordre de départ
12.4.1. Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye
12.6. Comportement en cas d'accident
12.7. Point de contrôle après accident

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

14. PRIX
14.1. Remises des coupes – Lieu et horaire
14.2. Coupe

15. VÉRIFICATIONS FINALES
15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
15.2. Droits de réclamation
15.3. Droits d'appel

Annexe 1 Itinéraire

Annexe 2 Programme des reconnaissances

Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

Annexes 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

Annexes 5 Parc de Service

1. INTRODUCTION

1.1 Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2014 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgium Rally Championship 2014 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.
Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs). Ils seront publiés aux adresses suivantes : *www.racb.com* et *www.condrozrally.be*
Le Règlement Sportif du Belgium Rally Championship 2014 figure à l'adresse suivante : *www.racb.com*

1.2 Revêtement de la route

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement
Asphalte : 99% asphalte
Terre : 1% terre

1.3 Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire
Distance totale des ES : 245.04 km
Distance totale du parcours : 672.92 km

2. ORGANISATION

2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte :

Championnat de Belgique des Pilotes
Championnat de Belgique Co-Pilotes
Championnat de Belgique des Classes
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
Championnat de Belgique Junior

Coupes

FORD Fiësta Sport Trophy 2014
PEUGEOT 208 Rally Trophy 2014
RSBE Trophy 2014

2.2 Numéros de visa de l'ASN
BRC: N° de visa : **BRC08-RCH** en date du : **16/09/2014**

2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
Secrétariat : MOTOR CLUB de HUY – Rallye du Condroz-Huy
Quai Dautrebande, 7
4500 Huy
Tél. : +32(0) 85 25 26 06 Fax : + 32(0)85 25 26 02
Email :info@condrozrally.be Website :www.condrozrally.be

2.4 Comité d'organisation

Président : Roger JAMOUL
Secrétaire : Charles PONCELET
Membres : Anne DUBOIS, Frédéric DESIR, Yves GERADON, Jean-Pol HELLIN, Serge REGIMONT, Jacky THIBAUT

2.5 Commissaires Sportifs RACB

Président :	Mr. Andy LASURE	lic. 0917
Membre :	Mr. Ludo PEETERS	lic. 0754
Membre :	Mr. François DUMONT	lic. 1577
Secrétaire du Collège :	Mme. Christine BEX	lic. 2322

2.6 Observateur et Délégués RACB

Délégué Sportif RACB Sport :	Mr. Xavier SCHENE	lic. 2731
Délégué Technique RACB Sport :	Mr. Eddy PEETERS	lic. 1371
Homologation du parcours :	Mr. Michel LAUWERS	lic. 1911
Responsable Chronométrage :	Mr. Ghislain DECOBECK	lic. 0093

2.7 Principaux Officiels

Directeur de Course	Mr. Etienne MASSILLON	lic. 0487
Directeur de course adjoint	Mr. Roger JAMOUL	lic. 1879
Directeur de course adjoint	Mr. Laurent NOEL	lic. 2594
Délégué à la direction de Course	Mr. Yves GERADON	lic. 2150
Délégué à la direction de Course	Mr. Julien DANZE	lic. tba
Directeur de la Sécurité	Mr. Serge REGIMONT	lic. 1039
Directeur de la Sécurité Adj.	Mr. Jacques THIBAUT	lic. 2137
Médecin Chef	Dr. Pascal TRINCO	lic. tba
Secrétaire de l'épreuve	Mme. Isabelle SERESSIA	lic. tba
Délégué à la sécurité	Mr. Charles PONCELET	lic. tba
Chargés des relations avec les concurrents	Mr. Milou BRANS	lic. tba
	Mr. Joost DEMEESTERE	lic. 0118
	Mr. Alain WALEFFE	lic. 0900
	Mr. Boudewijn BAERTSOEN	lic. 2288
	Mr. Iwan DELHEZ	lic. 2929
Responsable des relations avec la Presse	Mr.Benoit GALAND	lic. tba
Equipage Voiture 000	Jean-Jacques BEAUJEAN	lic. tba
	Bernard DELWICHE	lic. tba
Equipage Voiture 00	Laurent MOL	lic. tba
	X.X	lic.

Responsables des ES :

René DEMARTEAU	lic. 1393	Louis MODAVE	lic. 2762
Carl GILSOUL	lic. 1958	Guy RENARD	lic. 2510
Luc GENIAUX	lic. tba	DEJASSE Didier	lic. tba
Alain DELAUNOIS	lic. 2666		

2.8 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

IPES Huy II - HQ rallye du Condroz-Huy
Avenue Delchambre, 6
4500 Huy
Tél. : +32(0) xx xxxxxxxxxxx Fax : +32(0) 85 25 26 02

Email : etienne@condrozrally.be

Numéro d'Urgence

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le (+32) 0 85 252 465

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
  Date : Mercredi 10/09/2014

- Date de clôture des engagements
  Date : Lundi 20/10/2014

- Date de la Publication de la liste des engagés
  Date & heure : Jeudi 23/10/2014 à 19h00.
  Lieu : Tableau officiel d'affichage à la « Brasserie » Grand Place - Huy

- Publication du Road Book, de la carte du rallye
  Lieu : Tableau officiel d'affichage à la « Brasserie » Grand Place - Huy
  Date & heure : Samedi 25/10/2014 de 08h00 à 18h00
  Dimanche 26/10/2014 de 09h00 à 12h00

- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point - "Shakedown"
  Date & heure : Lundi 27/10/2014 à 18h00.

- Ouverture/fermeture PC du rallye
  Date & heure : Jeudi 30/10/2014 de 15h00 à 18h30
  Vendredi 31/10/2014 de 08h00 à 20h00
  Samedi 01/11/2014 de 07h00 à 00h30
  Dimanche 02/11/2014 de 07h00 à 19h00

- Panneau d'affichage officiel – emplacement
  Le tableau officiel d'affichage se situe :
  La « Brasserie » Grand Place - Huy à partir du 23/10/2014 à 19h00
  Au PC du rallye :
  HQ – rallye du Condroz-Huy
  IPES Huy II - Avenue Delchambre, 6 à Huy à partir du 30/10/2014 à 15h00.

- Ramassage du matériel et des documents et Vérifications Administratives
  (emplacement – caution – paiement – location, etc.)
  Attention : Se munir d'une carte d'identité pour retirer le matériel et documents

  Lieu : « ACCESS DESK » du Rallye du Condroz – entrée parc de service - Huy
  Date & horaire : Jeudi 30/10/2014 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

  Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant de s'être acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ….) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

- Vérifications sportives :
  Garage PEUGEOT « Baudouin-Pierre» – Quai de Compiègne - Huy
  Date & heure : Vendredi 30/10/2014 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

- Début des reconnaissances
  Date & heure : Samedi 25/10/2014 à 08h00

- Ouverture du centre Média et des accréditations
  Date & heure : Vendredi 31/10/ 2014 à 10h00

- Ramassage des systèmes de suivi pour le rallye (si requis)
  Date & heure : Vendredi 31/10/2014 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00 – C.T. Rallye

- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
  Garage PEUGEOT « Baudouin-Pierre» – Quai de Compiègne - Huy
  Date & heure : Vendredi 31/10/2014 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

- "Shakedown" et horaire
  Lieu : à confirmer
  Date & heure : Vendredi 31/10/2014 de 12h00 à 17h00

- Présentation avant épreuve
  Lieu : Pavillon d'accueil de la Centrale Nucléaire de Tihange - Tihange
  Date & heure : Mardi 28 /10/2014 à 19h00 (sur invitation)

- Première réunion des Commissaires Sportifs
  Lieu : HQ Rally – Avenue Delchambre – Huy – Salle du Collège
  Date & heure : Vendredi 31/10/ 2014 à 12h 00

- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
  Lieu : Tableau Officiel d'Affichage
  Date & heure : Vendredi 31/10/ 2014 à 19h00

- Départ du rallye, lieu et heure
  Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy – Av. Godin-Parnajon -Huy
  Date & heure : Samedi 1/11/2014 à 08h40

- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
  Lieu : Podium – Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy
  Date & heure : Samedi 01/11/2014 à 20h56

- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
  Lieu : Tableau Officiel d'Affichage
  Date & heure : Samedi 01/11/ 2014 à 23h30

- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
  Lieu : Podium – Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy
  Date & heure : Dimanche 02/11/2014 à 08h40

- Cérémonie de podium/Remise des prix
  Lieu : Podium – Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy
  Date & heure Dimanche 02/11/ 2014 à 15h33

- Conférence de Presse après l'épreuve
  Lieu : Salle de Presse – HQ Rally – Avenue Delchambre - Huy
  Date & heure : Dimanche 02/11/ 2014 à 16h00

- Vérifications techniques finales
  Lieu : Garage PEUGEOT « Baudouin-Pierre » - Quai de Compiègne- Huy
  Horaire : Dimanche 02/11/2014 à 16h00

- Heure de la publication du classement final provisoire
  Lieu : Tableau Officiel d'Affichage
  Date & horaire : Dimanche 02/11/ 2014 à 18h30

- Heure de la publication du classement officiel final
  Lieu : Tableau Officiel d'Affichage
  Date & horaire : Dimanche 02/11/ 2014 à 19h00

4. ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements
Lundi 20/10/2014 à 12h00

4.2 Procédure d'engagement
Toute personne qui désire participer au RALLYE DU CONDROZ – HUY 2014 doit compléter la demande d'engagement sur le site www.condrozrally.be avant le lundi 20/10/2014 à 12h00

4.3 Nombre d'engagements acceptés
Nombre maximum des engagés :190 voitures
Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).
Le comité D'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA et Art. 8 des prescriptions générales applicables à tous les championnats, challenges, trophées et coupes de la FIA et à leurs épreuves qualificatives autres que celles se déroulant sur circuit)

Classes :
BRC : Art. 4 du règlement sportif BRC 2014
Historiques : Voir VARIANTE V2 du BRC 2014 – Rallyes Historiques

4.4 Droits d'engagement / packages d'engagement
BRC :
- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : 1300 euro
- Sans cette publicité : 2600 euro

Description	Engagement
Surface de Service **EN ACCORD avec les Organisateurs**	Individuel Promotion
Laissez Passer	Quantité
Service Parking Auxiliary	1 1
Badge Refuelling Acces	2
Panneau de reconnaissance Road Book (sets) Carte du Parcours N° Portière et publicité obligatoire (sets)	1 1 1 1

1) Engagement Individuel
2) PEUGEOT 208 Rally Trophy 2014
3) FORD Fiesta Sport Trophy 2014
4) RENAULT RSBE Trophy 2014
5) Championnat BRC Junior

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ….) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5 Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
Seuls seront acceptés les règlements par virement à l'ordre du **Motor Club de Huy asbl** au plus tard le 20/10/2014 mentionnant **le CODE ACCES d'engagement attribué**, les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : «Rallye du Condroz 2014 ».

Banque : BNP-Parisbas-Fortis : 001-0616196-31
Code IBAN: BE 04.0010.616196.31
Code SWIFT (bic): GEBABEBB

• Nous vous prions d'utiliser les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger.
• Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.
• Le concurrent doit envoyer par télécopie (+32 85 25 26 02), courrier postal ou courriel (tresorier@motorclub-huy.be) la preuve de paiement à l'organisateur afin de prouver que le paiement est exécuté avant la clôture des engagements.
• Merci de vous assurer que le nom du premier pilote et "CR14+le CODE ACCES" est mentionné comme référence sur le virement bancaire.
• Le montant total des droits d'engagement doivent être reçu sur le compte en banque de l'organisateur

Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Willy SCHEURER :
+ 32(0)85 25 26 06 / Fax : +32(0)85 25 26 02 / tresorier@motorclub-huy.be

4.6 Remboursements
Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés. Le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

5. ASSURANCES

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres

(rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :
5.000.000 € par sinistre
Franchise pour les dommages matériels :125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident et qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre:
Les dommages corporels : illimité
Les dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre
Les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs (Art 18.8 du règlement sportif du BRC 2014).

La publicité facultative, ainsi que l'emplacement, sera décrites dans l'annexe 4.
Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

7. PNEUMATIQUES

7.1 Pneus à utiliser durant le rallye
Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).
Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine d'exclusion.

7.2 Lois nationales ou exigences spéciales
Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du directeur de course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur

8. CARBURANT

8.1 Procédure relative au carburant
La quantité maximale de plomb admise en Belgique est de 0,005 gr/litre.

Ravitaillement : il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).
Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées (voir Annexe 6).

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition aux stations d'essence ou aux points de distribution indiqués dans le road book.
- Station SHELL – Quai d' Arona – Huy
Paiement uniquement par carte bancaire ou de carte de crédit

GUTTS n.v. , fournisseur agrée par le RACB Sport, sera présent au Rallye du Condroz-Huy 2014 comme "fuel supplier" supplémentaire.
Comme concurrent du BRC, vous avez le choix entre 2 carburants différents. Vous pouvez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.

Prendre contact sur le site Gutts: http://gutts.nl/shop/refeuling-services.html

1. Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye
2. Faites votre commande et payez
3. Pendant le rallye, vous serez servis par Gutts Refuel Crew dans la zone de ravitaillement.

L'accès ne sera autorisé qu'aux membres de l'assistance muni du badge «Refeuling zone»

9. RECONNAISSANCES

9.1 Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances.
Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement à la remise des Road-books, devra être apposé sur la droite de la vitre arrière du véhicule pendant les reconnaissances.
L'organisateur effectuera des contrôles.
Les véhicules utilisés doivent être conformes à l'article 25 du règlement sportif BRC 2014

9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

Le strict respect du code de la route en vigueur est d'application
Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que :

- Samedi 25/10/2014 - heure : de 08h00 à 22h00
- Dimanche 26/10/2014 - heure : de 08h00 à 22h00

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissance au maximum.
Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

Sanctions

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances aux articles 20.2 et 25 du règlement sportif du BRC 2014.

10. VÉRIFICATIONS SPORTIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, …) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur

10.1 Documents à présenter :

Licence de concurrent, Licences de compétition des pilotes et copilotes
Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, Autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers, Certificat d'assurance de la voiture, Documents d'immatriculation de la voiture

10.2 Echéancier

Lieu : Garage « PEUGEOT – Baudoin-Pierre » quai d' Arona à Huy
Date et Horaire : Vendredi 31/10/2014 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00
Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye : www.condrozrally.be
Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 Lieu et horaire des vérifications techniques

Lieu : Garage « PEUGEOT – Baudoin-Pierre » quai d' Arona à Huy
Date et Horaire : Vendredi 31/10/2014 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00
Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye : www.condrozrally.be

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

Les véhicules ayant des pièces à plomber devront avoir prévus les fils aux endroits de plombage. Les véhicules non-préparés conformément à l'article 63 du règlement sportif BRC 2014 seront dirigés dans une zone d'attente de mise en disponibilité pour le contrôle technique.

Une pénalité de 25 € sera infligée par heure ou fraction d'heure de retard.
Lors de la présentation du véhicule au contrôle technique, ll devra être conforme à l'art.19 du Règlement Sportif BRC 2014.

11.2 Equipement de sécurité du pilote :
Voir Article 21.1.2 du règlement Sportif du BRC 2014

11.3 Niveau de bruit : 94Db

11.4 Installation **D'UN SYSTÈME DE SUIVI**
Un système de suivi pourra être installé dans certains véhicules participants.
Ces participants seront désignés par le directeur de course.

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1 Procédure de la cérémonie de départ et ordre conforme au règlement RACB Sport

12.2 Procédure d'arrivée : conforme au règlement RACB Sport

12.3 Pointage en avance autorisé
Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'étape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé au CH n° : TC 14B, TC 14C et au CH n° TC 14D
L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11).

12.4 Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ : néant

12.5 Conférence de presse avant épreuve : Vendredi 31/10/2014 à 17h00
Lieu : Salle de presse
Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée, à la discrétion du collège des commissaires sportifs, par une pénalité financière

12.6 Heure officielle utilisée pendant le rallye
L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye, est donnée par l'horloge parlante à un de ces n° de téléphone : NL : 07805 1200 – FR : 07805 1300

12.7 Comportement en cas d'accident
Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Art. 40.2, Art. 40.3 et Art. 40.4 du règlement sportif du BRC 2014

12.8 Point de contrôle des voitures après un accident
Lieu : Parc de Regroup – Technical Zone

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

Fonction	Couleur	Dénomination des chasubles
Responsable ES	bleu	Stage Commander
Responsable ES adjoints	bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef de poste	rouge	Chief Marchal
Commissaire de route	rouge	Marshall
Commissaire Parc fermé	orange	Parc fermé
Juge de fait	rouge	Judge of fact
Steward	vert	Steward
Relations avec les concurrents	jaune	relation concurrent
Médecin	blanc	Doctor + Croix rouge

14. PRIX

14.1 Remise des coupes

Date :02/11/2014

Horaire : 15h35

Lieu : Podium - Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy

14.2 Coupes

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote
Au 1er de Classe
Au 1er pilote & co-pilote Historic
Au 1er équipage BRC JUNIOR
Au 1er équipage étranger – COUPE « René RISAC »
Au 1er équipage Féminin ou mixte
Au 1er équipage Hutois – COUPE «André GODELET »
Au 1er équipage du PEUGEOT 208 TROPHY 2014
Au 1er équipage du FORD FIESTA SPORT TROPHY 2014
Au 1er équipage du RENAULT RSBE TROPHY 2014

15. VÉRIFICATIONS FINALES

15.1 Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

Lieu : Garage « PEUGEOT – Baudoin-Pierre » quai d' Arona à Huy

Horaire : Dimanche 02/11/2014 à 15h45

15.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €

Montant du droit d'appel international (FIA): 12000 €

Annexe 1 Itinéraire

Annexe 2 Programme des reconnaissances

Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

Annexes 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

Annexes 5 Parc de Service